

Paroles d'Isabel Mignone, 9 décembre 2020

M. Felipe Solá, ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte

M. le Secrétaire aux droits de l'homme Horacio Pietragalla

Dr. Paula Litvachky, directrice exécutive du CELS

Représentants de la Fondation Devoir de Mémoire Haïti

Représentants des organisations des droits de l'homme d'Argentine

Autorités et représentants du corps diplomatique et d'autres ministères

Chères et chers invités,

Au nom de la famille Mignone, je tiens à remercier les autorités argentines d'avoir à nouveau décerné le Prix international Emilio F. Mignone des droits de l'homme, qui est décerné presque sans interruption depuis 2007 par des gouvernements de différentes couleurs. C'est une évolution positive alors que de nombreuses sociétés sont aujourd'hui tourmentées par des factions et des ressentiments qui les empêchent de résoudre les problèmes complexes auxquels elles sont confrontées.

Mon père Emilio Mignone a consacré les 22 dernières années de sa vie (1976-1998) aux droits de l'homme. Comme des milliers de parents argentins et de citoyens d'autres pays, son engagement est né d'une tragédie personnelle : la disparition de sa fille Monica, enlevée dans son appartement le 14 mai 1976 par un groupe de travail militaire. Monica a été emmenée "pendant deux heures" et n'a plus jamais réapparu ni donné de nouvelles. Ni le gouvernement militaire de l'époque ni les forces armées ont assumé la responsabilité de l'événement.

Dès le premier instant, mon père s'est consacré à rechercher sa fille publiquement, à dénoncer le fait, à participer à des actions collectives et institutionnelles pour retrouver les disparus en Argentine où des centaines de personnes disparaissaient chaque mois. Il était convaincu que la seule façon de le faire était de dénoncer ouvertement et publiquement l'événement. J'étais également convaincu que cette dénonciation venait directement des gens, c'est-à-dire de toutes les victimes, qui n'étaient pas seulement les disparus mais aussi leurs parents, leurs amis, leurs collègues de travail et leurs collègues professionnels. Il savait qu'il était contre la nature humaine de prétendre que des milliers de personnes pouvaient être retirées de la société sans aucune explication et que tout resterait comme si la mémoire n'existait pas.

Dans son livre "Droits de l'homme et société, le cas argentin", (1991 Ediciones Pensamiento Nacional/Centro de Estudios Legales y Sociales) Emilio analyse la réaction de la société argentine et reflète que le silence, la désinformation et la terreur anesthésient la société ; les gens pensaient que les détenus-disparus apparaîtraient à un moment donné, ils attendaient le retour des disparus ; beaucoup de familles amies

étaient prudentes et ne voulaient pas harceler les autorités pour éviter de plus grands maux. Le gouvernement a joué sur cet espoir et cette crainte.

Mais Mignone pressent avec certitude et clarté que cet espoir officiel, placé dans l'oubli des blessures infligées à la vie affective de la société, va s'évanouir. La force de la mémoire, le besoin de deuil et les exigences de la vie quotidienne mèneraient à autre chose.

Dans une lettre qu'Emilio a écrite au père Ignacio Echeverría à la suite d'une nécrologie informelle et affectueuse que le prêtre lui avait écrite en apprenant la disparition de Monica, Emilio prédit que "toutes les violations qui se produisent seront connues : les crimes et les prisons, les tortures et les camps de concentration de Staline étaient connus, tout comme les camps de la mort d'Hitler et parmi nous [en Argentine] les crimes des décharges de José León Suarez en 1956. Dans quelques années, les kiosques à journaux et les brochures ne suffiront plus à contenir la littérature sur les atrocités qui sont commises en ce moment et provoqueront une réaction ... contre les bourreaux arrogants.

Face à cette situation, mes parents ont pris trois décisions stratégiques. Le premier n'était pas de cacher le fait comme on le fait souvent, au contraire, il fallait le diffuser. La seconde consistait à faire valoir auprès de leurs interlocuteurs, et notamment auprès des représentants militaires, que l'opération était officielle et non irrégulière et qu'ils étaient responsables ; et troisièmement de participer activement aux activités de solidarité et de dénonciation. En d'autres termes, ils devaient devenir les porte-parole des victimes. C'était un impératif. Emilio et Chela ont découvert le devoir de mémoire comme l'ont fait de nombreux Argentins qui allaient former des organisations spontanées et courageuses telles que les Mères et Grand-mères de la Place de Mai. Ainsi, Emilio a participé à l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme déjà constituée, Chela a été parmi les fondateurs des Mères de la Place de Mai et tous deux ont promu la fondation du Centre d'études juridiques et sociales.

Emilio Mignone était un homme de l'Église catholique et de l'éducation et était convaincu qu'à travers un engagement pour la vérité, le témoignage, la connaissance et la documentation des faits, une société peut mettre fin à un système de répression illégale et immorale qui menace la civilisation dans n'importe quel pays du monde.

Nous sommes heureux que le Prix international Emilio F. Mignone des droits de l'homme ait été attribué cette année à la Fondation Devoir de Mémoire-Haïti, une organisation qui se bat avec effort et résolution pour développer la mémoire et les exigences d'un peuple qui souffre. Haïti, le premier pays véritablement libre des Amériques, qui, selon Eduardo Galeano, a commis un crime terrible pour les puissances occidentales il y a de nombreuses années : le crime de la dignité. Le peuple haïtien sait bien, comme Emilio, que la solidarité internationale est une condition nécessaire pour réussir dans la lutte pour les droits de l'homme.